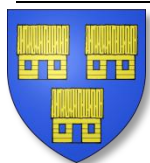


Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

REPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNE DE GUEVENATTEN

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2015 – 20H

Sous la présidence de Monsieur SCHITTLY Bernard, Maire

Présents : Mmes ILTIS Monique, RUBINO Pascaline, MM BRUN Alain, CACHERA Jean-Pierre, M. LIEBENGUTH Henri, HANSBERGER Jean-Paul, TROMMENSCHLAGER Philippe, BATTIGELLO Raphaël.

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) non excusé(s) : Mme BILGER Thérèse, M. HENNINGER Jean-Marc.

Assiste également : Mme HECKLY Marie Christine, secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du 18.08.2015
- 2) Etat prévisionnel des coupes de bois 2016 (PJ)
- 3) Martelage 2015-2016 pour coupes de bois 2017
- 4) Constitution d'une offre pour acquisition de terrain
- 5) Renouvellement du contrat d'assurance risques statutaires
- 6) Adhésion assurance chômage
- 7) Convention avec la Banque Alimentaire du Haut-Rhin
- 8) Adhésion à la Fondation du Patrimoine
- 9) Présentation du rapport SPANC
- 10) Constitution d'une commission « Pompiers »
- 11) Point sur les travaux en cours : rucher, hall d'entrée
- 12) Divers

POINT 1 : APPROBATION DU PV DU 18.08.2015

Le procès-verbal du 18 août 2015, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 : ETAT PREVISIONNEL DES COUPES DE BOIS 2016

Après avoir pris connaissance de l'état prévisionnel des coupes de bois 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'APPROUVE en partie, en décidant d'exploiter les parcelles 6B et 8A2 et de reporter la coupe de la parcelle 4 à l'année suivante.

Ainsi le montant prévisionnel de **recettes brutes hors taxes** s'élève à **6 160 €** pour un volume de **165 m³**.

DELEGUE le Maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le Conseil Municipal ;

SOUHAITE faire appel à l'entreprise WITH de Traubach-le-Bas pour les travaux de coupe, le débardage des bois longs et le façonnage des stères.

DEMANDE d'organiser la coupe de la parcelle 10 en lisière du champ situé sur le ban communal de Saint-Cosme.

MAINTIENT le prix du stère à 45 €.

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 3 : MARTELAGE 2015-2016 POUR COUPES DE BOIS 2017

Afin de pouvoir délibérer sur l'état d'assiette des coupes 2017 relatif aux parcelles à marteler durant l'hiver 2015-2016, le Conseil Municipal souhaite, au préalable, une rencontre entre la commission « bois et forêts » et le garde forestier de la commune.

A l'issue de cette rencontre, ce point sera porté à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

POINT 4 : CONSTITUTION D'UNE OFFRE POUR ACQUISITION DE TERRAINS

Considérant que deux terrains situés dans la **commune de Guevenatten** sont susceptibles d'être mis en vente dans le cadre de la succession BITSCH Jean-Pierre ;

Premier terrain

Considérant que le terrain cadastré **section 1 parcelle 115** d'une contenance de 16 a 40 ca est classé en zone constructible de la carte communale **mais**

- qu'il est d'une faible largeur
- qu'il est adossé dans sa plus grande longueur à un talus de forte pente
- qu'il n'est desservi par aucun réseau d'eau potable
- qu'il est classé en zone ANC du zonage d'assainissement
- qu'il comporte une rupture de pente en son milieu rendant toute une partie inexploitable,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de formuler une offre de **20 000 €** (vingt mille Euros) pour l'acquisition de cette parcelle. Cette offre sera transmise à Maître STEHLIN, Notaire à Dannemarie, en charge de la succession Bitsch Jean-Pierre.

Second terrain

Considérant que le terrain cadastré **section 1 parcelle 25** d'une contenance de 12 a 20 ca est classé en zone non-constructible de la carte communale, qu'il est planté de quelques arbres fruitiers et qu'il serait avantageux pour la collectivité de s'en porter acquéreur afin de préserver la ceinture de vergers à proximité immédiate des habitations,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de formuler une offre de **2 000 €** (deux mille Euros) pour l'acquisition de cette parcelle. Cette offre sera transmise à Maître STEHLIN, Notaire à Dannemarie, en charge de la succession Bitsch Jean-Pierre.

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 5 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le contrat d'assurance passé avec GROUPAMA concernant « les risques statutaires » du personnel communal arrive à échéance le 31.12.2015.

GROUPAMA propose, à effet du 01.01.2016, un nouveau contrat sur la base des garanties actuelles, pour une période de 4 ans, aux conditions tarifaire suivantes :

Taux de cotisation pour les agents affiliés à la **CNRACL : 4.28 %**

Taux de cotisation pour les agents affiliés à l'**IRCANTEC : 1.10 %**

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec GROUPAMA Alsace le nouveau contrat avec effet au 01/01/2016.

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 6 : ADHESION A L'ASSURANCE CHOMAGE

L'article L.5424-2 du Code du Travail offre la possibilité aux Collectivités Territoriales d'adhérer à titre révocable au régime d'assurance chômage pour leurs agents non titulaires.

CONSIDERANT l'embauche d'un agent contractuel depuis le 01.09.2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE le Maire à signer avec l'URSSAF le contrat d'adhésion en question dont les principes sont les suivants :

- Engagement pour une durée de 6 ans renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation formulée un an avant la fin du contrat ;
- Sont concernés tous les agents non titulaires et non statutaires ;
- Une période de stage de 6 mois à compter de la date de signature du contrat s'applique. Durant cette période, l'employeur public verse les cotisations dues mais continue d'assurer l'indemnisation des agents dont la fin de contrat intervient au cours de cette période.
- Date d'effet du contrat : 01.11.2015.

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 7 : CONVENTION AVEC LA BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT-RHIN

Afin de pouvoir venir en aide aux personnes les plus démunies de la commune, le maire propose aux conseillers de signer une convention avec la banque alimentaire du Haut-Rhin.

La cotisation annuelle s'élève à 30 €. Un montant de 0,70 € par personne bénéficiaire devra également être versé mensuellement.

Le conseil charge la commission « animation et lien social » de procéder au recensement et au démarchage des personnes susceptibles de bénéficier de cette nouvelle aide.

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 8 : ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

- Vu le projet de reconstruction d'un ancien rucher sur le site d'un verger communal ;
- Vu les missions de la Fondation du Patrimoine, chargée de soutenir les collectivités locales dans leurs démarches de sauvegarde du patrimoine ;
- Considérant que notre projet est susceptible de bénéficier d'une aide de ladite fondation ;

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à cet organisme à compter du 01.11.2015 à raison d'une cotisation de 50 € par an.

POINT 9 : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2014

Conformément à l'article D.2224-3 du CGCT, le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2014, établi par la « Porte d'Alsace », Communauté de Communes de la Région de Dannemarie.

POINT 10 : CONSTITUTION D'UNE COMMISSION « POMPIERS »

En vue de la création d'un éventuel corps intercommunal des sapeurs-pompiers des communes de Bréchaumont, Guevenatten, Traubach le bas et Traubach le haut,

Le Conseil Municipal décide de créer une commission « sapeurs-pompiers intercommunaux » composée de six membres :

M. SCHITTLY Bernard, Maire

Mme BILGER Thérèse

Mme RUBINO Pascaline

M. CACHERA Jean-Pierre, 1^{er} Adjoint

M. LIEBENGUTH Henri

M. TROMMENSCHLAGER Philippe

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 11 : POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Verger et rucher : Les arbres fruitiers sont commandés et devront être cherchés le 21 novembre 2015. La plantation est prévue le jour même.

Hall d'entrée Mairie-Ecole : Le maire présente un devis relatif à l'installation d'un placard mural dans le hall d'entrée. D'autres devis devront être produits.

Des réserves sont posées quant à la qualité des joints du carrelage et au positionnement d'une boîte de dérivation électrique.

POINT 12 : DIVERS

Certificat d'urbanisme

Le maire présente les demandes de certificat d'urbanisme et de permis de construire déposées par Madame DIETEMANN Dominique, le 14 octobre 2015.

Elles concernent la réalisation d'une maison d'habitation avec garage dans le chemin des Prés. Un avis favorable a été donné à ces demandes par la commission urbanisme.

Fêtes de Noël

La fête du St-Nicolas aura lieu **samedi 5 décembre 2015** et débutera par un cortège qui traversera le village à partir de 19 heures.

La fête de Noël aura lieu **dimanche 13 décembre 2015** à 14h30 à la salle communale.

Elections régionales

Le Conseil Municipal établit la liste des personnes siégeant au bureau de vote lors des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

Chasse

Les prochaines battues sont prévues les 19 novembre et 17 décembre 2015.

La séance est levée à VINGT-DEUX HEURES CINQUANTE MINUTES.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de GUEVENATTEN
de la séance du 27.10.2015**

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du 18.08.2015
- 2) Etat prévisionnel des coupes de bois 2016 (PJ)
- 3) Martelage 2015-2016 pour coupes de bois 2017
- 4) Constitution d'une offre pour acquisition de terrain
- 5) Renouvellement du contrat d'assurance risques statutaires
- 6) Adhésion assurance chômage
- 7) Convention avec la Banque Alimentaire du Haut-Rhin
- 8) Adhésion à la Fondation du Patrimoine
- 9) Présentation du rapport SPANC
- 10) Constitution d'une commission « Pompiers »
- 11) Point sur les travaux en cours : rucher, hall d'entrée
- 12) Divers

Nom Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHITTLY Bernard	Maire		
CACHERA Jean-Pierre	1 ^{er} Adjoint		
LIEBENGUTH Henri	2 ^{ème} Adjoint		
BATTIGELLO Raphaël	Conseiller municipal		
BILGER Thérèse	Conseiller municipal	Excusée	
BRUN Alain	Conseiller municipal		
HANSBERGER Jean-Paul	Conseiller municipal		
HENNINGER Jean-Marc	Conseiller municipal	Excusé	
ILTIS Monique	Conseiller municipal		
RUBINO Pascaline	Conseiller municipal		
TROMMENSCHLAGER Philippe	Conseiller municipal		